

## RÉSUMÉ DES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION ET DE LA MOBILISATION : SOMMAIRE

Le 6 juin 2016, le Bureau de l'organisme de réglementation des opérations pétrolières et gazières (BOROPG) a publié une version provisoire des *Bulletin d'application et directives pour la suspension de l'exploitation et l'abandon d'un puits* (les « Directives ») aux fins d'examen public et de consultation. Huit organisations ont commenté le document, notamment des gouvernements autochtones, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, des organismes de cogestion des ressources et des représentants de l'industrie.

La version provisoire des Directives a été bien accueillie par les parties prenantes. Aucun commentaire n'a laissé entendre que les Directives étaient superflues ou inappropriées, et plusieurs avis appuyaient la décision de publier des directives pour encadrer les exploitants de façon cohérente pendant la suspension de l'exploitation d'un puits et son abandon.

Les commentaires suscités se sont avérés variés, allant de questions générales concernant les politiques à des questions et suggestions précises sur les aspects techniques des procédures de suspension et d'abandon. Parmi celles-ci, mentionnons :

- des questions, commentaires et recommandations sur les méthodes et procédures d'abandon;
- des préoccupations concernant la possibilité pour un exploitant d'utiliser d'autres méthodes qui satisfont aux objectifs de sécurité et de protection environnementale de l'organisme de réglementation;
- des préoccupations concernant l'établissement d'un échéancier fixe de six ans pour l'abandon d'un puits après suspension pour tous les types de puits;
- des questions et recommandations concernant le contrôle et les essais visant la migration du gaz, l'écoulement en surface et la pression annulaire;
- des préoccupations concernant la surveillance et la protection de l'eau souterraine et de surface.

Le présent document résume l'ensemble des commentaires reçus et les présente selon les sections pertinentes de la version provisoire des Directives.

Les Directives ont été modifiées pour tenir compte des avis des intervenants lorsque possible tout en maintenant intégralement les objectifs.

L'organisme de réglementation remercie toutes les personnes et organisations qui ont pris le temps de lire, de réviser et de commenter les Directives.